

Protection (1)

Taha Hussein

Kawkab al-Sharq, 7 février 1934

Rien n'est plus facile que d'interroger les gens comme vous et moi, parmi les serviteurs de Dieu qui s'opposent, si nous disons ou faisons quelque chose, ou si le ministère s' imagine seulement que nous avons dit ou fait quelque chose qu'il juge digne d'interrogation et d'enquête. Mais que quelqu'un d'autre que vous et moi, parmi les serviteurs de Dieu qui soutiennent le pouvoir, ou parmi les serviteurs de Dieu privilégiés, dise ou fasse quelque chose qui mériterait qu'on pose une question, qu'on en écoute la réponse, qu'on en recherche la vérité, et qu'on en établisse le bien-fondé — alors l'affaire de ces gens-là est tout autre chose, qu'il vaut mieux délaissier, qu'il vaut mieux traiter avec lenteur, et qu'il vaut mieux oublier une fois entamée, en la remettant à Dieu, qui en décidera comme Il voudra, lorsqu'Il nous interrogera tous ensemble sur ce que nous faisons et disons. Car nous, sur cette terre égyptienne, sommes de deux sortes : une sorte que l'État appelle à rendre des comptes dans cette vie, et que Dieu appelle à en rendre après cette vie ; et une autre sorte que l'État est trop occupé pour appeler à rendre des comptes, et dont il abandonne l'affaire à Dieu, qui tient le compte de tout pour chaque homme, et qui interroge chaque homme sur tout. Il ne nous appartient pas de nier cela ni de nous y opposer, car si nous le faisons, ou en disons le moindre mot, nous serons interrogés sur ce que nous avons fait, et interrogés sur ce que nous avons dit, et nous ajouterons fardeau sur fardeau, et charge sur charge. Le seul bien réside dans la soumission et l'acceptation du décret de Dieu sur nous, en nous hâtant lorsqu'on nous appelle, en répondant lorsqu'on nous interroge, et en supportant les douleurs de la vie que Dieu veut que nous supportions ; car c'est pour cela que les Égyptiens ont été créés, c'est ainsi que la parole les a précédés, et que les destins en ont décidé pour eux. Et s'il n'y a pas d'autre moyen de soulager nos âmes de leur détresse, de consoler le souci de nos cœurs, et de nous reconforter de ces douleurs qui nous gâtent la vie, lorsque nous ressentons les différences entre nous et les autres, et voyons les écarts et les distinctions entre nous et les autres à l'ombre de la démocratie et de la constitution, il nous suffit alors de parler du privilège des privilégiés et de l'immunité des protégés, en les en félicitant plutôt qu'en les en jalousant ; car il peut y avoir, dans le fait de parler du bonheur des favorisés et de la félicité des heureux, une

consolation pour la misère des misérables et le malheur des infortunés. Enregistrons alors, calmement et sereinement, ce que nous en observons, et gardons-le en mémoire, car le souvenir peut servir, et l'enregistrement peut être utile, et Dieu fait tourner les jours entre les hommes, si bien qu'un jour pourra venir où nous serons en mesure d'évoquer ces douleurs et ces regrets ; et nous veillerons alors à ne pas les imposer à nos adversaires, à ne pas leur faire perdre espoir en la justice, ni désespérer de la miséricorde, ni les priver de l'égalité qui leur est due ; car ceux qui ont goûté la douleur, et connu son tort aux consciences vivantes et aux âmes vivantes, doivent se garder de faire goûter une telle douleur aux autres, de leur faire porter ce qu'ils ont eux-mêmes porté, et de leur faire boire ce qu'ils ont eux-mêmes bu.

Je passe en revue toutes ces réflexions après avoir fini de lire ce que les journaux ont publié sur les échanges, le dialogue et les débats qui ont eu lieu hier à la Chambre des députés ; car Sidki Pacha, hier, s'est déchaîné et a parcouru le terrain en tous sens, et Sidki Pacha, hier, a présenté au ministère actuel des observations où se mêlaient le sérieux et la plaisanterie, la force et l'esprit facétieux. Et le ministre des finances a accueilli les observations de Sidki Pacha avec une très grande prudence et circonspection, répondant avec réserve et douceur, voulant céder sur le fond tout en essayant de le masquer, sans y parvenir.

Avant cela, Sidki Pacha s'était déchaîné et avait parcouru le terrain en tous sens dans les journaux : on évoquait le coton et sa vente, on adressait des questions sur le coton et sa vente, et Sidki Pacha répondait aux questions et débattait de ce qui se disait. On évoquait l'affaire de la Corniche et ses scandales, et des rumeurs et des propos circulaient sur l'affaire de la Corniche et ses scandales, et Sidki Pacha publiait des communiqués sur ce qui le touchait dans cette affaire, ou sur ce que certains voulaient faire retomber sur lui dans cette affaire ; et les choses se déroulèrent ainsi, si bien que l'Égypte, en fin de compte, n'apprit rien de la vérité sur le coton et sa vente, ni n'arriva, en fin de compte, à tout ce à quoi elle aurait dû arriver concernant l'affaire de la Corniche et ceux qui y étaient liés, de près ou de loin. Les gens disaient, depuis des mois, que l'affaire du coton, l'affaire de la Corniche, et d'autres affaires encore, s'étaient agitées dans l'atmosphère égyptienne par désir de taquiner Sidki Pacha, et de le pousser à expliquer aux Égyptiens certains de ses actes, afin qu'ils sachent si ces actes étaient droits et sans reproche, ou tortueux et nécessitant quelque redressement. Et lorsque l'affaire de la Corniche fut soulevée, les gens s'y attachèrent et s'y plongèrent de plus

en plus, et ils continuent, à ce jour, de s'y attacher et de s'y plonger. On disait, et les journaux rapportaient, que la commission d'enquête formée par le ministère allait tout examiner, et interroger toute personne liée à cette affaire, fortement ou faiblement ; puis on disait, et les journaux rapportaient, que cette commission allait interroger Sidki Pacha lui-même, pour apprendre de lui la vérité de ce qui s'était passé dans cette affaire lorsqu'il était ministre de l'intérieur. Et beaucoup de gens allèrent jusqu'à s'imaginer que cette affaire n'avait été soulevée que pour embarrasser le grand dictateur, et quel embarras, pour un homme comme Sidki Pacha, pourrait ressembler à celui de se voir poser des questions et d'avoir à attendre qu'on en entende les réponses ?! Et les gens continuèrent de l'imaginer, puis de le croire, puis de l'attendre, jusqu'à ce que grandisse en eux le désir de savoir ; et ils se mirent à désirer ardemment cette confrontation qui allait avoir lieu entre un homme auquel toutes les affaires d'Égypte avaient appartenu pendant plus de trois ans, puis dont toutes les affaires s'étaient détournées, et le voilà debout devant une commission d'enquête qui lui pose des questions et écoute ses réponses. Mais la commission enquêta et examina minutieusement, interrogea et écouta les réponses, compta et s'informa, et se rapprocha ainsi de Sidki Pacha, puis s'en éloigna tout à fait ; et elle a achevé, ou presque achevé, son enquête, sans jamais interroger Sidki Pacha. Et l'on a fini par dire qu'elle n'interrogerait jamais Sidki Pacha, et ne le pourrait jamais, car Sidki Pacha est protégé, par la constitution, contre l'interrogation de cette commission ! Oui, il est protégé par la constitution, car Sidki Pacha était ministre, et les ministres ne sont interrogés sur ce qu'ils font, en vertu de la constitution — comme il est finalement apparu, et comme on l'a dit — que devant le parlement, ou devant les commissions que le parlement lui-même forme. Et ainsi, Sidki Pacha, et les ministres autres que Sidki Pacha, peuvent dire et faire, se déchaîner et parcourir le terrain en tous sens, publier dans les journaux et prononcer des discours devant les partis, et faire l'objet d'observations au parlement, sans que le pouvoir exécutif, ni les commissions que ce pouvoir forme, puissent jamais les rappeler à l'ordre pour quoi que ce soit, ni les interroger sur quoi que ce soit ; car ils ne sont interrogés que devant le parlement et les commissions du parlement.

Ce qu'il y a d'amusant dans cette affaire, c'est la position du ministère du bon homme face à cette histoire ; car cette commission d'enquête avait été formée pour tout compter et tout examiner, et pour établir la vérité de l'affaire claire et manifeste, sans confusion ni ambiguïté, et sans rien de caché, d'aucun côté. Or le ministère du bon

homme, en formant cette commission, se trouvait entre deux possibilités : soit il n'avait pas prévu que cette commission interrogerait tout le monde, y compris le ministre sous l'autorité duquel l'affaire de la Corniche était survenue, et il avait donc été insouciant et inattentif à l'égard de la constitution, de ses dispositions, et de la protection que la constitution accorde aux ministres contre l'interrogation d'une telle commission — et alors, pourquoi n'a-t-il pas demandé conseil ? Et pourquoi ne lui en a-t-on pas donné ? Car s'il avait demandé conseil, et qu'on lui en eût donné à ce moment-là, il aurait évité bien des ennuis, et aurait empêché les journaux et les gens de mentionner Sidki Pacha ou de penser à lui, ou de s'attarder sur des propos le concernant chaque fois qu'ils évoquaient l'affaire de la Corniche, et aurait épargné à Sidki Pacha lui-même la nécessité de se défendre et de publier dans al-Ahram et ailleurs tout ce qu'il a publié comme propos sur cette affaire. Soit il n'avait été ni insouciant ni inattentif, mais savait parfaitement que la décision de la constitution sur ce point était claire, et que Sidki Pacha ne pouvait en aucun cas recevoir une question de cette commission, ni lui donner de réponse — et alors, il était juste qu'il en eût dissipé toute confusion et toute ambiguïté. Et il était donc du droit des gens de faire observer que la formation de cette commission ne suffirait ni ne convaincrait personne ; car l'affaire de la Corniche, comme il apparaît, semblable à d'autres affaires dans lesquelles des ministres sont intervenus, ne peut être éclaircie ni mise en lumière, à moins que le ministre sous l'autorité duquel elle est survenue ne soit interrogé sur son avis à ce sujet, sa position envers elle, et sa conduite à l'égard de ceux qui y sont impliqués, et à moins que ce ministre ne soit soumis à un examen précis et approfondi qui dissipe tout doute et lève tout soupçon.

Quoi qu'il en soit, il est apparu au ministère, du début à la fin, que Sidki Pacha n'a rien à craindre de l'affaire de la Corniche ni de la commission d'enquête qui l'examine. Et nous voudrions que Sidki Pacha comprenne que nous ne le visons en rien dans cette affaire, car nous ne savons rien de son rôle dans celle-ci ; et nous voudrions aussi que Sidki Pacha comprenne qu'il fut ministre, que cette affaire survint sous son autorité, que c'est sa signature qui fit de cette affaire une réalité, et que c'est le droit de nous tous de connaître la vérité de sa position et la clarté de sa conduite, et que c'est pour cela que nous écrivons ce que nous écrivons aujourd'hui. Il existait un moyen d'interroger Sidki Pacha, de l'écouter, et d'aboutir à un jugement en sa faveur ou contre lui, à savoir la réglementation que la constitution prévoit pour le jugement des ministres ; mais le ministère du bon homme n'a jamais songé à cette

réglementation, ne lui a jamais préparé de loi, ne l'a jamais soumise au parlement, ne l'a jamais promulguée rapidement, ne l'a jamais promulguée lentement — et il est fort probable qu'il démissionnera avant même d'y avoir songé. Il était occupé, au lieu de cela, par des événements considérables, occupé par sa guerre contre Sidki Pacha lui-même, et il est apparu qu'il s'y était occupé sans profit ni utilité ; car il n'a rien obtenu de Sidki Pacha, ne l'a pas écarté de la politique, ne l'a pas détourné de la Chambre des députés, et ne s'est pas protégé des observations de Sidki Pacha ni de la campagne qu'il a entamée hier — il n'a fait que le combattre, et s'acharner à le combattre, à grand renfort de rumeurs, de propos et de manœuvres.

Cette guerre s'est ensuite achevée par la position de Sidki Pacha hier à la Chambre des députés ; et si la cause de Sidki Pacha s'est affaiblie, et est tombée si bas que les gens se sont détournés de lui, cela n'est pas le fait du ministère, mais le fait de Sidki Pacha lui-même envers lui-même ; il a été excessif envers les gens jusqu'à ce que les gens se détournent de lui, et sa cause est tombée si bas à leurs yeux que cela le blesse et l'épuise.

Et le ministère était occupé, au lieu de la loi sur le jugement des ministres, par le syndicat des avocats, les élections du syndicat des avocats, le discours du bâtonnier, et la législation hâtive pour le syndicat des avocats... Et tout cela s'est terminé pour lui exactement comme s'était terminée sa guerre contre Sidki Pacha ; car les avocats ont refusé de se soumettre à sa loi, ont déclaré que sa disposition rétroactive violait la constitution, et ont insisté sur le fait que l'élection qu'ils avaient menée restait valide après la promulgation de la loi, comme elle l'était avant sa promulgation. Et le ministère était occupé par tout ce que vous voudrez, et tout ce que vous ne voudrez pas, parmi les problèmes qui n'ont abouti à rien ; et le résultat de cette préoccupation pour des affaires si considérables fut que Sidki Pacha se tint face à lui dans la position de l'adversaire redoutable, et que lui-même se tint face à Sidki Pacha dans la position de l'adversaire craintif, tandis que la nation se tint face à eux deux, et à leur gestion de ses affaires, dans la position de celui qui souffre et s'afflige.

Avez-vous vu, alors, que nous sommes, sur cette terre égyptienne, de deux sortes : une sorte qui ne fait ni ne dit presque rien, ou dont le ministère s'imagine seulement qu'elle fait ou dit quelque chose, sans être immédiatement convoquée, interrogée, et tenue rigoureusement de rendre des comptes ; et une autre sorte que les gens ne peuvent ni

interroger, ni tenir de rendre des comptes, ni même convoquer, de sorte que l'affaire doit être confiée à Dieu ?! Et plus étrange encore que tout cela, l'affaire de la Corniche n'a pas encore réussi, à ce jour, à susciter chez un seul député, ni même chez dix d'entre eux, le désir de quoi que ce soit qui ressemble à une interpellation !